

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	4^{eme}
Nom de site		Numéro	T10638
Adresse du site	2, rue Caron	Hauteur	R+7 (25.05m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G + réservation antenneaire		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	17/10/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	30/01/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	30/03/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz , 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0, 120 et 240°.		
Distance des ouvrants	1m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	De 2 à 9°
Estimation	0° < 5V/m -120° < 4V/m -240° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	R+7 (0°)
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antenneaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par des antennes panneaux afin d'y ajouter une fréquence supplémentaire. 3 antennes inactives seront également ajoutées.
Zone technique	8 modules techniques de taille réduite et de couleur grise seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	26.60m

Date :

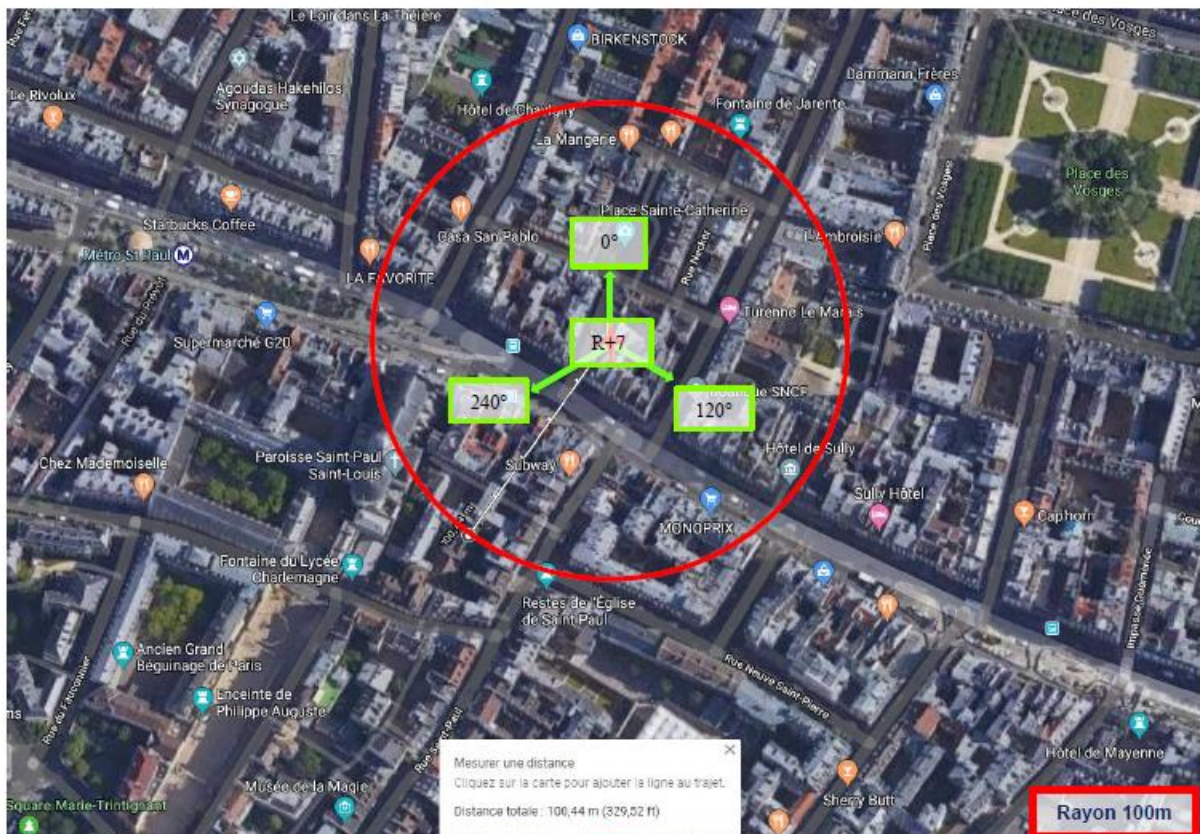
Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

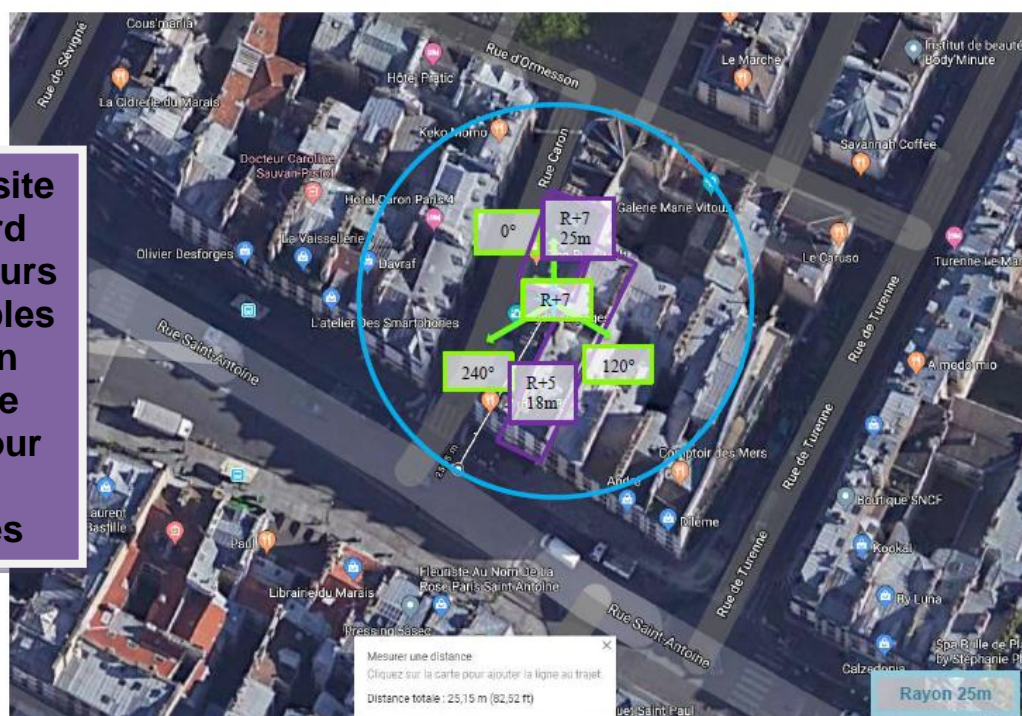
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Aucun établissements particuliers dans un rayon de 100 m



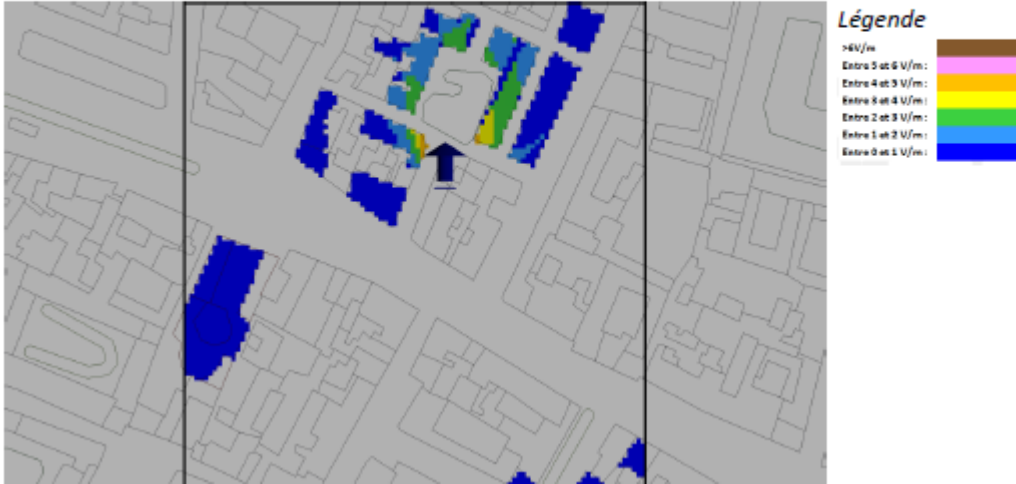
**Carte du site
au regard
des hauteurs
d'immeubles
dans un
rayon de
25m autour
des
antennes**



Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 0°

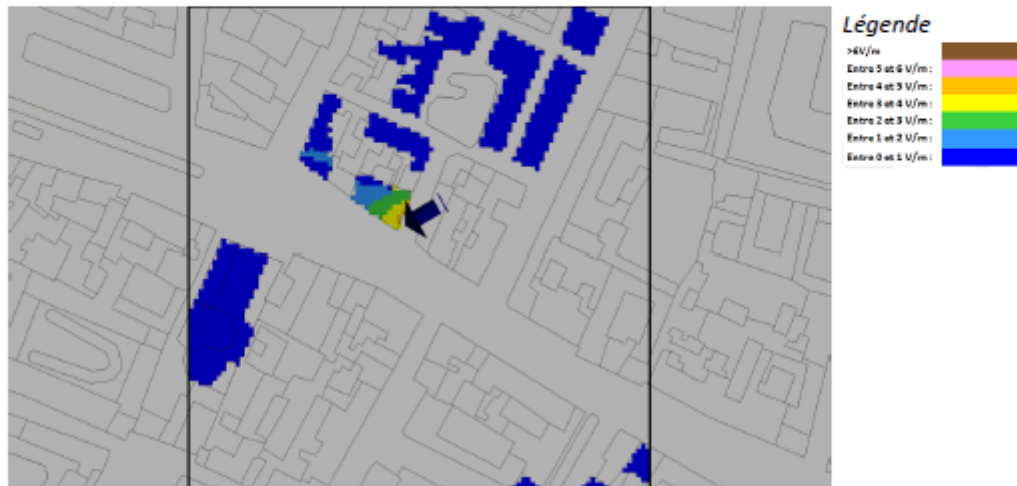
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5 m.



[Source fond de carte : Bing Maps]
[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.5 m	19.5 m	22.5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



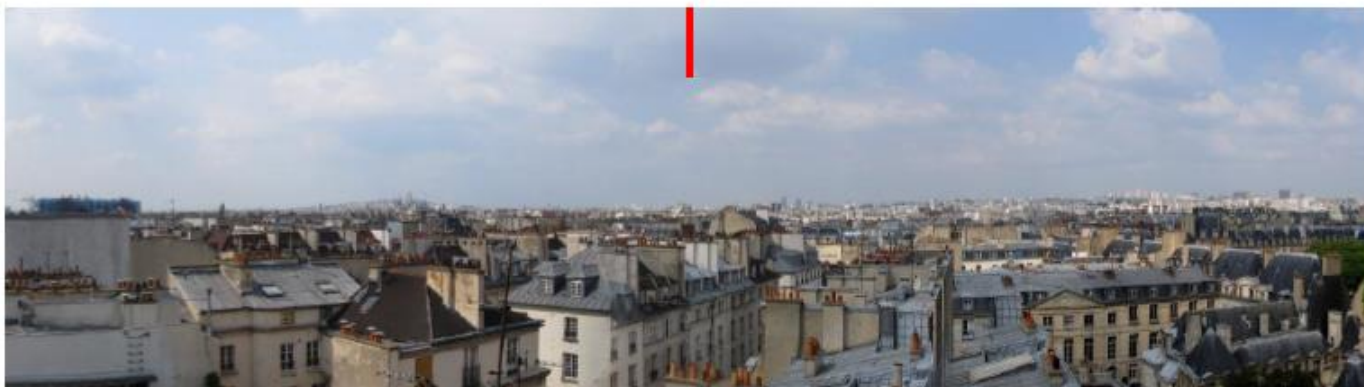
Etat projeté :



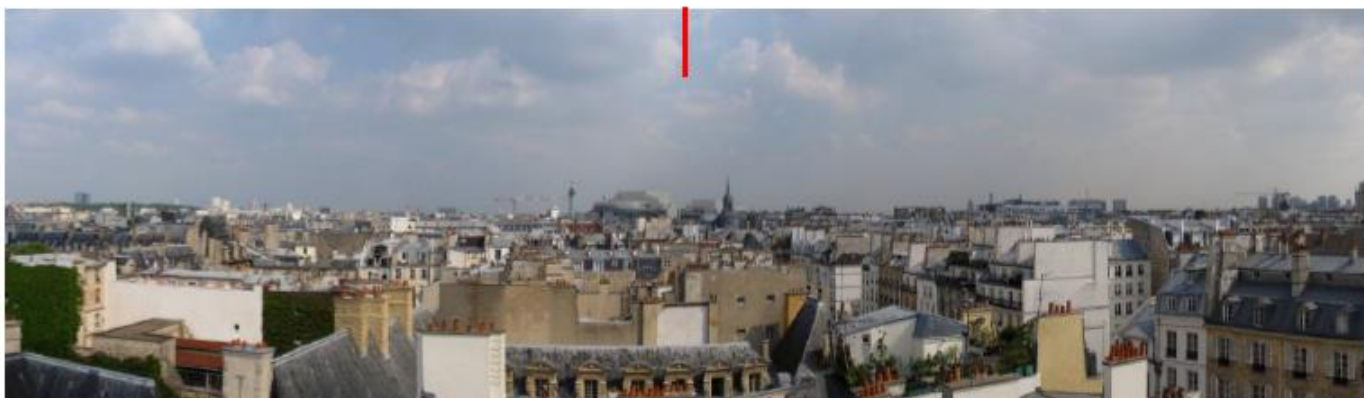
Légère modification de point de vue

Vue des Azimuts

S1 Azimut 0 ° :



S2 Azimut 120 ° :



S3 Azimut 240 ° :

